

Assemblée des délégué.e.s constitutive du 25 juin 2026

jeudi 25 juin 2026 • 20:00 - 21:00 | Salle Communale, La Léchère 2B, Granges(Veveyse) |

Séances Assemblée des délégués

Participants

Présents Laura Casalderrey, Christian Rouiller, Patrick Riva, Délégué.e.s des communes membres selon la liste des présences

1 Ouverture de la séance et salutations

M. Patrick Riva, délégué de la Commune de Maraçon, assume la présidence de l'Assemblée constitutive de la VOG en sa qualité de doyen des délégué.e.s, conformément à l'article 10 des statuts de l'Association. Il ouvre la séance et adresse une cordiale bienvenue à l'ensemble des personnes présentes.

Il cite ensuite les personnes **excusées** comme suit :

- M. le Préfet François Genoud
- M. le Préfet Valentin Bard
- M. le Préfet Cédric Alber
- Mme Florence Dapples, DGE Vaud
- M. Claude-Alain Jaquerod, DGE Vaud
- Mme Nadège Chiaradia, Attalens
- Mme Laetitia Regamey, Maraçon (remplacée par Mme Raymonde Maeder).

Les listes des présences et des excusé-e-s sont à disposition sur demande et jointes à l'original du procès-verbal (annexe 1)

Avant de constituer l'Assemblée, M. Riva adresse un vif remerciement à la Commune de Granges pour le bon accueil qu'elle fait à cette assemblée, ainsi que pour l'organisation du verre de l'amitié qui sera servi à l'issue de la séance. Il cède la parole à Mme Fabienne Dietrich, Conseillère communale à Granges et membre sortant du comité de direction de la VOG.

Mme Fabienne Dietrich exprime le plaisir d'accueillir cette assemblée et souhaite aux membres une agréable séance.

A continuation, le Président rappelle quelques règles de base concernant le processus d'élection :

- *Le principe découle de l'art. 19 al. 1 LCo qui dispose ce qui suit : « les élections ont lieu au scrutin de liste et à la majorité absolue des bulletins valables au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour. En cas d'égalité, le président procède au tirage au sort ».*
- *Exception prévue à l'art. 19 al. 2 LCo qui dispose ce qui suit : « Si le nombre de candidats est égal ou inférieur au nombre de sièges à pourvoir, tous les candidats sont élus tacitement, à moins que l'organisation d'un scrutin de liste conformément à l'alinéa 1 ne soit demandée par un cinquième des membres présents ».*
- *Art. 9a ReLCo : « Les candidatures peuvent être proposées jusqu'au moment de l'élection ».*
- *Art. 9c al. 1 ReLCo : « Seules les personnes dont la candidature a été annoncée sont éligibles ».*

- Art. 9e ReLCo : « Sont admises au deuxième tour les personnes candidates non élues au premier tour, jusqu'à concurrence du double des sièges encore à pourvoir. Elles prennent rang dans l'ordre des voix obtenues au premier tour ».
- Art. 18 al. 4 LCo : « Les décisions sont prises à la majorité des suffrages, les abstentions, les bulletins blancs et les bulletins nuls n'étant pas comptés ».

Ce rappel étant réglé, il passe à la **lecture de l'ordre du jour** :

La convocation a été adressée à chaque commune membre en date du 9 juin 2026, conformément à l'article 12 des statuts, et l'ordre du jour proposé comporte les 7 points suivants :

1. Ouverture de la séance et salutations
2. Nomination des scrutateur.trice.s
3. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 23.04.2026
4. Constitution de l'Assemblée
 - 4.1 Constitution de l'Assemblée des délégué.e.s pour la législature 2026-2031
 - 4.2 Présentation des délégué.e.s
 - 4.3 Election du Président
 - 4.4 Election du Vice-président
 - 4.5 Réélection de la secrétaire
5. Comité de direction - Constitution
 - 5.1 Election et réélection des membres du Comité de direction
 - 5.2 Réélection du Président du Comité de direction
6. Commission financière - Constitution
 - 6.1 Election et réélection des membres de la commission financière
7. Divers et propositions individuelles

L'Assemblée ne soulève aucune remarque en lien avec l'ordre du jour présenté. Ce dernier est considéré comme validé.

2 Nomination des scrutateur.trice.s

Le Président propose que les personnes suivantes fonctionnent comme scrutateurs :

- M. Yan Cardinaux, délégué de la Commune de La Verrerie;
- Mme Raymonde Maeder, déléguée de la Commune de Maraçon.

3 Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 23.04.2026

 Procès-verbal Assemblée-des-delegues VOG du 23042026.pdf

Le procès-verbal provisoire de l'Assemblée du 23 avril 2026 a été transmis à toutes les communes-membres en annexe à la convocation. Personne n'en demande sa lecture.

M. Riva demande à l'Assemblée s'il y a des questions, des remarques ou des observations qu'elle souhaiterait apporter. Aucune remarque ou question n'est soulevée.

Le Président invite les délégué.e.s à approuver ce procès-verbal en levant leur bulletin de vote.

Approbation :

Le procès-verbal de la séance du 23 avril 2026 est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteure pour sa rédaction. 

4 Constitution de l'Assemblée

4.1 Constitution de l'Assemblée des délégué.e.s pour la législature 2026-2031 et présentation des délégué.e.s

M. Christian Rouiller, membre du Comité de direction de la VOG depuis 2006 et président de l'organe exécutif depuis 2010, prend la parole et procède à une brève présentation de l'association pour celles et ceux qui ne la connaissent pas encore. Il expose la naissance, l'historique et l'évolution de l'Association VOG au fil des années. Ces informations sont résumées dans la présentation jointe au présent procès-verbal (Annexe 2).

Il commence par évoquer la répartition géographique du réseau couvrant les 12 communes membres, lequel représente plus de 60 km de conduites et 9 STAP propriété de la VOG. Il informe ensuite que la création de l'Association VOG remonte à 1984, mais ce n'est qu'en 1991 que la STEP a été inaugurée. A cette époque, l'Association comptait 28 communes membres, contre 12 aujourd'hui conséquence des fusions communales. Le coût de construction de l'époque s'était élevé à CHF 28'350'000, avec l'octroi de subventions pour CHF 17'700'000. La capacité de la STEP était alors de 22'150 EH (équivalents-habitants).

En 2019, la première pierre de l'agrandissement de la STEP "vision 2035" a été posée, portant sa capacité à 45'000 EH-DBO. Entretemps, la STEP est devenue la première installation de Suisse romande à traiter les micropolluants. L'inauguration des nouvelles installations a été réalisée en 2024. Coût de l'opération : CHF 33'067'000.00 de travaux, subventionnés à hauteur de CHF 5'096'000.00. La STEP emploie à ce jour 4 EPT, dont le responsable d'exploitation M. Frédéric Sonney, ainsi qu'une employée à temps partiel en tant qu'auxiliaire. Aussi, un mandat de prestations a été conclu avec l'Association Glâne Région pour le secrétariat et l'administration des finances de l'association.

Depuis ses débuts, 47 personnes ont siégé au Comité de direction de l'Association, dont 4 présidents : feu M. Bernard Pachoud, M. Georges Godel, M. Bernard Déglise et M. Christian Rouiller.

Buts de l'association conformément à l'art. 4 des statuts :

- L'exploitation et l'entretien de ses installations ;
- L'étude, la réalisation d'extension et la modification des installations de la station d'épuration (STEP), des stations de pompage (STAP), des collecteurs, des ouvrages spéciaux, de même que d'autres installations d'intérêt commun ;
- L'étude, la planification et la réalisation d'autres concepts régionaux en rapport avec la protection générale des eaux intéressant les communes membres, en raison d'obligations découlant de lois cantonales et fédérales.

Le **siège** de l'Association est à Oron mais cette dernière est régie par le droit fribourgeois.

Les **organes** de l'Association sont :

- l'Assemblée des délégué.e.s, qui se réunit minimum deux fois par année pour l'adoption du budget et l'approbation des comptes ;
- le Comité de direction, qui siège 8 à 10 fois par année ;
- la Commission financière.

M. Riva reprend la parole et remercie M. Rouiller pour le partage de ces informations. Aussi, il tient à souligner que **M. Rouiller entame sa 21ème année au sein de l'Association, dont 15 ans à la présidence du Comité de direction. Il invite de ce fait l'Assemblée à applaudir M. Rouiller en guise de reconnaissance pour son important engagement et pour les nombreuses heures de travail accomplies tout au long de ces années, qui n'ont pas été de tout repos.**

M. Rouiller témoigne sa gratitude à l'Assemblée ainsi qu'à tous les membres du comité de direction qui l'ont accompagné et épaulé tout au long de cette longue période.

Constitution de l'Assemblée :

Conformément aux dispositions statutaires précisées à l'article 8 des statuts de la VOG, **chaque commune membre dispose d'une voix par tranche de 1500 habitants, mais au minimum d'une voix, la faction supplémentaire à la tranche donne droit à une voix supplémentaire.** La répartition s'effectue sur la base de la dernière statistique cantonale officielle, soit celle arrêtée au 31.12.2024. Les délégué.e.s ont reçu leurs voix en début de séance.

Il ressort de la liste des présences la situation suivante :

- **Nombre de communes formant l'assemblée : 12**
- **Nombre total des voix : 23**
- **Nombre de communes présentes : 12**
- **Nombre de voix des membres présents : 23**
- **Majorité absolue à 12 voix.**

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Présentation des délégué.e.s :

Afin de mettre un nom sur chaque visage, le Président invite les personnes nommées de bien vouloir se lever. Les personnes désignées par les Communes membres en qualité de délégué.e.s sont les suivantes:

Commune membre	Délégué.e.s	
Attalens	Chiaradia	Nadège
	Perroud	Pierre-Alain
Bossonnens	Pires Mendes	Marcos
Granges	Gabriel	Ludovic
La Verrerie	Cardinaux	Yan
Le Flon	Sunier	Gaël
Maracon	Riva	Patrick
Oron	Martin	Eric
	Dovat	Richard
	Berger	Pascal
Remaufens	Genoud	Kevin
Rue	Conus	Claude
Semsales	Marti	Hans-Jörg
St-Martin	Winkler	Alain
	Pochon	Sarah
Ursy	Dutoit	Didier

Les délégué.e.s des communes membres sont remercié.e.s par applaudissements pour avoir accepté de remplir cette fonction pour la législature 2026-2031.

Par ailleurs, l'article 10 al. 4 des statuts prévoit que l'Assemblée se constitue pour la législature en élisant son président, son vice-président et son secrétaire aux conditions suivantes :

- A. Le président et le vice-président ne peuvent pas être délégués de la même commune ;
- B. Le secrétaire peut être choisi en dehors de l'assemblée des délégués.

4.2 Election du Président

Un gentlemen's agreement a réglé durant des années la nomination des président.e.s de l'Assemblée des délégué.e.s et celle du Comité de direction de l'association VOG. En effet, il avait été accordé que le Président de l'Assemblée des délégué.e.s soit vaudois si celui du Comité de direction était fribourgeois.

M. Riva informe l'Assemblée qu'aucune candidature n'a été proposée par les deux communes membres vaudoises. Par conséquent, il soumet à l'Assemblée la candidature de **M. Pierre-Alain Perroud**, Conseiller communal à Attalens, qui est disposé à assumer la présidence de l'Assemblée des délégué.e.s de la VOG pour la législature 2026-2031. Il l'invite ensuite à prendre la parole pour se présenter.

M. Perroud, 61 ans, marié et père de 3 enfants, est au Conseil communal d'Attalens depuis 2010. Il habite Tatroz et a siégé durant la législature 2021-2026 au sein du Comité de direction de la VOG. Compte tenu qu'il n'est plus responsable du dicastère des eaux et de l'épuration de sa commune dès 2026, il en est membre sortant. M. Perroud connaît très bien l'Association et les projets en cours, c'est pourquoi il se porte candidat pour assumer la présidence de l'organe législatif.

M. Riva remercie d'ores et déjà M. Perroud pour sa mise à disposition.

M. Riva reprend la parole et demande s'il y a d'autres candidatures dans la salle. **Cela n'est pas le cas, il y a donc élection tacite. M. Pierre-Alain Perroud est nommé Président de l'Assemblée des délégué.e.s de l'Association VOG par acclamation.**

4.3 Election du Vice-président

M. Patrick Riva, 76 ans, divorcé et père de deux enfants ainsi que grand-papa de 2 petits-enfants, propose sa candidature à assumer la Vice-présidence de l'Assemblée en qualité de délégué de la commune de Maraçon. Il précise avoir acquis une certaine expérience en la matière étant donné qu'il a remplacé M. Thierry Menétrey lors de la séance du 23 avril 2026 et qu'il préside ce jour l'Assemblée en qualité de doyen.

Il n'y a pas d'autres candidatures proposées dans la salle, il y a donc élection tacite. M. Patrick Riva est nommé Vice-président de l'Assemblée des délégué.e.s de la VOG pour la législature 2026-2031 par acclamation.

M. Riva remercie l'Assemblée pour la confiance accordée.

4.4 Réélection de la secrétaire

Il est habituel que la secrétaire de l'Assemblée des délégué.e.s soit celle du Comité de direction. Ainsi, celui-ci propose la réélection de Mme Laura Casalderrey, collaboratrice auprès de l'Association Glâne Région, en qualité de secrétaire de l'Assemblée des délégué.e.s de la VOG. Cette dernière est chargée du mandat de secrétaire et comptable de l'Association depuis janvier 2019.

C'est par acclamation que les délégué.e.s réélisent Mme Laura Casalderrey en tant que secrétaire de l'Assemblée des délégués de la VOG pour la législature 2026-2031.

M. Riva la remercie pour son travail et son engagement envers l'association.

5 Comité de direction - constitution

5.1 Election et réélection des membres du Comité de direction

5.1.1. Constitution du comité :

L'article 11 lettres a) et b) des statuts de la VOG donne les attributions suivantes aux délégué.e.s :

- A. Elire le président et les autres membres du comité de direction, en tenant compte d'une représentation équitable des régions concernées.

B. Fixer le nombre de membres du comité de direction.

5.1.2. Fixation du nombre de membres du comité de direction :

A teneur de l'article 16 al. 1, le comité est composé d'un nombre impair de membres, compris entre 7 à 13.

Proposition est faite que le comité soit composé de **9 membres, dont son Président**, selon la répartition par secteurs suivante :

- 3 membres pour le secteur Basse-Veveyse
- 2 membres pour le secteur Haute-Mionne
- 2 membres pour le secteur Glâne-Sud
- 2 membres pour le secteur Oron-Maracon

M. Riva demande s'il y a d'autres propositions. Ce n'est pas le cas, il propose par conséquent de passer au vote et demande que celles et ceux qui acceptent la proposition de fixer à 9 le nombre de membres siégeant au comité de direction lèvent leurs cartons de voix.

Résultat du vote :

L'Assemblée décide à l'unanimité de fixer à 9 le nombre de membres du Comité de direction de la VOG pour la législature 2026-2031.

5.1.3. Election des membres du Comité de direction :

Il convient donc d'élire les 9 personnes qui siégeront au sein du comité de direction.

Les communes ont transmis les candidatures suivantes :

• **Membres sortants candidats à une réélection :**

- M. Franco de Andrea - Rue
- Mme Fabienne Dietrich - Granges
- M. Christian Rouiller - St-Martin

• **Election des nouveaux membres :**

- M. Lionel Bussard - St-Martin
- M. Stéphanie Jubin - Oron
- M. Régis Magnin - Ursy
- M. Laetitia Regamey - Maraçon
- M. Lonni Rossi - Remaufens
- M. Bertrand Savoy - Attalens

M. Riva demande s'il y a d'autres candidatures proposées dans la salle. **Cela n'est pas le cas, il y a donc élection tacite.**

M. Riva propose d'applaudir les nouveaux membres élus au Comité de direction de la VOG.

5.2 Réélection du Président du Comité de direction

M. Riva soumet la candidature de **M. Christian Rouiller**, représentant de la Commune de St-Martin, qui se porte candidat à une réélection à la présidence du Comité de direction de la VOG.

Il demande s'il y a d'autres personnes dans la salle qui désireraient être candidates à la fonction. Ce n'est pas le cas, il y a donc élection tacite.

M. Riva propose donc d'applaudir M. Rouiller et le remercie sincèrement pour la poursuite de son engagement et la mise à disposition de son temps investi pour l'Association.

6 Commission financière - constitution

6.1 Election et réélection des membres de la Commission financière

L'article 22 al. 2 des statuts prévoit que la Commission financière soit composée d'au moins 3 membres, élus par l'Assemblée des délégué.e.s.

Les personnes éligibles doivent respecter les conditions suivantes :

- Soit avoir été nommées délégués de l'Association par l'une des communes membres ;
- Soit être un membre de l'exécutif d'une des communes membres
- Soit faire partie de la commission des finances ou de la commission de gestion d'une des communes membres ;
- Ne pas être membre du comité de direction ou employés de l'Association.

Les communes membres ont proposé une candidature par district concerné, à savoir :

- Pour la Veveyse, M. Jean Sébastien Mérieux (Commune de Remaufens) ;
- Pour la Glâne, Mme Sarah Pochon (Commune d'Ursy) ;
- Pour Oron-Maracon, réélection de M. Olivier Sonnay (Commune d'Oron).

Il n'y a pas d'autres candidatures proposées, c'est pourquoi **il y a élection tacite.**

M. Riva propose donc d'applaudir les nouveaux membres de la Commission financière et les remercie d'ores et déjà pour leur expertise avisée.

7 Divers et propositions individuelles

M. Franco de Andrea, membre du comité de la VOG et chef de projet, prend la parole pour présenter **l'état de situation des travaux en cours pour la refonte des STAP. Les informations ainsi que les photos illustrant l'état des travaux sont indiquées dans la présentation PWP jointe au procès-verbal (annexe 2).** Il relève que les STAP doivent être remises à niveau pour qu'elles puissent suivre l'augmentation des eaux usées à traiter.

• Etat de situation de la construction de la STAP de St-Martin :

La construction de la STAP de St-Martin actuellement est en cours permettra une fonction du collecteur en gravitaire. Auparavant, ce collecteur était toujours en charge.

Prochaine étape : mise en service de la STAP prévue à la mi-juillet, puis construction des chambres sur les collecteurs qui viennent du Jordil et de Grattavache.

Coût budgétisé : CHF 2'000'000.

• Etat de situation de la refonte de la STAP de Palézieux :

L'implantation de la STAP de Palézieux se situe dans le périmètre de réservation des eaux. L'ancienne STAP servira de piège à cailloux. Quant au nouveau collecteur, celui-ci rejoindra le collecteur existant. La STAP sera munie de trois pompes (2 pompes doivent assumer l'entier du pompage en cas de révision de la troisième pompe). De plus, les pompes ne seront plus immergées dans la fosse, par conséquent elles seront plus facilement accessibles et plus sécurisées pour les employés.

Le début des travaux de construction sont planifiés en principe pour fin 2027 et la mise en service de la nouvelle STAP est prévue pour fin 2028 ou début 2029.

Coût budgétisé : CHF 2'500'000.

• Projet de revitalisation de la Biorde :

Mme Fabienne Dietrich, membre du comité de direction et responsable du projet de revitalisation de la Biorde, expose un résumé de l'historique du projet débuté en 2006 et précise que celui-ci fait partie des

buts de l'Association. Ce projet constitue également une obligation cantonale inscrite au Plan Directeur Cantonal.

Il s'agit de la revitalisation d'un tronçon de 5 km qui passe dans les communes d'Attalens, Bossonnens et Granges. L'objectif est de restaurer les fonctions naturelles du cours d'eau et d'éviter les débordements, à savoir :

1. Fonction hydraulique : celle-ci consiste au transport et drainage des sédiments (sables, graviers) par le courant tout en assurant l'épuration naturelle du milieu et le renouvellement des nappes phréatiques.
2. Fonction physique : il s'agit du stockage et de l'écoulement de l'eau. Le cours d'eau permet de dissiper l'énergie hydraulique et de stocker les excès d'eau lors de crues pour limiter les inondations.
3. Fonction écologique : véritables réservoirs de biodiversité, les rivières servent d'habitat pour la faune et la flore et de corridors biologiques essentiels pour la survie de nombreuses espèces.
4. Fonction paysagère : ils façonnent les paysages et offrent des zones de fraîcheur et de détente très prisées pour les activités récréatives et le bien-être.

La demande de permis de construire est actuellement en cours d'instruction. A ce stade, le SECA a sollicité des compléments d'information relatifs à la gestion des sols. Ces éléments sont en cours d'élaboration et devront être transmis d'ici la fin du mois d'octobre afin de permettre la délivrance du permis de construire.

Budget de CHF 6'000'000 voté en juin 2023 et coûts subventionnés en principe entre 85% et 95% par la confédération et le canton.

Etape suivante : établissement de l'appel d'offre pour la direction des travaux.

M. Riva reprend la parole et remercie les responsables de projets pour les informations exposées. Il demande ensuite si quelqu'un désire s'exprimer dans la partie des divers. Personne ne demande la parole.

Information sur les **dates des prochaines séances à agender** :

- **Constitution du Comité de direction : le jeudi 2 juillet à 15h00 - STEP la Verna à Ecublens**
- **Assemblée des délégué.e.s du budget : le jeudi 29 octobre à 20h00**

Conclusion :

Avant de conclure, **M. Riva** réitère ses remerciements à la Commune de Granges pour son chaleureux accueil dans sa nouvelle salle communale ainsi que pour l'organisation de l'agape qui sera servie à continuation. Il exprime sa profonde reconnaissance à toutes les personnes qui ont choisi de s'investir ou de renouveler leur engagement en consacrant de leur temps aux besoins de la VOG aux cours de cette nouvelle législature. Il leur souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de leur fonction. Il réitère ses remerciements à M. Rouiller pour la poursuite de son engagement en qualité de Président du comité de direction. Il va sans dire que son travail revêt une importance capitale pour l'accomplissement des missions de la VOG ainsi que pour relever avec détermination les défis à venir. Un grand merci également au responsable d'exploitation, M. Frédéric Sonney, ainsi qu'à son personnel, qui œuvrent avec rigueur et professionnalisme en tout moment pour le bon fonctionnement de la STEP et de l'ensemble du réseau. Il remercie également la secrétaire pour la continuité de ses tâches.

M. Rouiller remercie à son tour M. Patrick Riva pour la présidence de cette Assemblée constitutive.

Clôture de la séance à 20h45.

Annexes :

- Liste des présences et excusés (Annexe 1)
- Présentation PWP (Annexe 2)